

Le recteur d'académie responsable aurait été sanctionné

Article rédigé par *Philippe de Saint-Germain*, le 23 septembre 2005

Deux recteurs d'académie responsables des sujets controversés du Bac 2005 auraient été sanctionnés. L'un des sujets proposés aux élèves de première, en sciences de la vie et de la Terre, portait sur la contraception et l'IVG, l'autre, en français, sur une chanson de Pierre Perret évoquant le racisme des Français.

Vingt-quatre députés sollicités par la Fondation de service politique et la Fondation Jérôme-Lejeune avaient demandé des explications à Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale. Celui-ci a répondu avoir des données précises pour que la "sensibilité" des parents et des élèves soient dorénavant respectées (Décryptage, 9 septembre).

D'après le Figaro (édition du 16 septembre), le ministre serait allé plus loin. Les deux recteurs responsables de ces sujets controversés ont été sanctionnés. L'un aurait été "destitué", l'autre "mis à pied". Il s'agirait notamment du recteur de l'académie d'Orléans-Tours Jean-Michel Lacroix, qui était responsable du sujet de SVT portant sur la contraception et l'IVG. Sur proposition de Gilles de Robien, il a bien été nommé lors du Conseil des ministres du 20 juillet directeur général du Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Dans son bloc-notes du Figaro du 9 septembre, Ivan Rioufol cite un communiqué de l'association SOS-Éducation, à l'origine de l'information : "Ces informations proviennent de deux conseillers ministériels, qui ont demandé à garder l'anonymat." Rien cependant ne permet de confirmer qu'il s'agit de sanctions, et d'une décision directement liée à la rédaction des sujets du Bac controversés (les recteurs étaient peut-être en fin de mandat).

Cependant, un correspondant de la Fondation Jérôme-Lejeune nous avait signalé que François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur auprès de Gilles de Robien, présentait ces mutations comme des mesures consécutives à la polémique. Ce que réaffirme un article de La Nouvelle République du 28 septembre, précisant que le ministre ne veut ni commenter, ni démentir (1).

Quoi qu'il en soit, le ministère a sûrement pris la mesure du dérapage. Ses précautions dans la gestion du scandale peuvent être légitimes pour éviter de trop violents remous dans son administration. D'où sa discrétion. Mais la Fondation de service politique et la Fondation Jérôme-Lejeune, qui les premières ont alerté l'opinion et demandé à deux reprises un entretien avec le ministre, attendent toujours une réponse de sa part.

(1) Voir aussi l'article de la République du Centre du 21 septembre.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>